

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Depuis 1983, le travail clandestin a évolué mais pas dans le bon sens. La mondialisation et surtout la sacralisation de la concurrence et du néolibéralisme en Europe ont offert un cadre favorable à la fraude via des techniques nouvelles, notamment en donnant des opportunités de contourner les règles via le système des travailleurs détachés, par exemple.

La quête du profit à tout prix, le mépris de l'intérêt collectif, le chacun pour soi, en se développant, mettent en danger nos sociétés bien au-delà de ce dont nos concitoyens ont conscience. Dans le monde actuel, les États manquent souvent de courage pour protéger les valeurs et les citoyens face à l'avidité de certains, tant ils redoutent que des capitaux quittent le territoire dès lors qu'il deviendrait trop difficile à leurs détenteurs d'échapper à leurs obligations.

Pourtant, on voit bien que lorsqu'une politique déterminée de fermeté est appliquée, des résultats positifs sont enregistrés. Il en est ainsi actuellement en ce qui concerne la lutte contre les paradis fiscaux, suite aux mesures prises par les USA, puisque des capitaux rentrent précipitamment dans leurs pays d'origine.

L'économie non déclarée constitue un manque à gagner important pour les comptes publics et les comptes sociaux. Selon la Commission Européenne, l'économie souterraine représenterait entre 7 et 16 % du PIB de l'Union Européenne et concernerait l'équivalent de 7 à 19 % des emplois déclarés. On peut estimer l'économie non déclarée à environ 10 % du PIB dans les pays occidentaux et à 50 % dans les pays en développement.

Ceci légitime à nos yeux une politique volontariste de vigilance et de condamnation des pratiques délictueuses en la matière. C'est notre modèle même de société qui est en jeu si on n'y prend pas garde. D'un côté l'Europe fustige les déficits des États et notamment les déficits sociaux et d'autre part elle met en place des mesures qui empêchent de se protéger de ces sortes de délits. N'en vient-on pas souvent à mettre en cause des politiques de protection sociale que l'on dit trop coûteuses quand dans le même temps on songe à ne plus rendre la délinquance financière susceptible de peines de prison ?

Il est troublant de constater le manque de moyens dont dispose l'administration fiscale pour s'attaquer à ces problèmes. De plus, les sommes récupérées à l'issue de contrôles ne représentent en moyenne que 15 % de celles qui avaient été soustraites au fisc par les personnes contrôlées. Est-ce suffisamment dissuasif ? Concernant les comptes sociaux, en 2012, le manque à gagner est évalué entre 20 et 24 milliards d'euros. Les sommes récupérées ont atteint moins de 300 millions d'euros.

Lorsque l'on prône une plus grande sévérité vis-à-vis des contrevenants, il faut bien tenir compte de la complexité de notre législation, qui peut générer des erreurs. Mais la mansuétude compréhensible lors de premières condamnations devrait faire place à des peines plus lourdes en cas de récidive.

Notre rapporteur a raison d'insister sur le renforcement de la prévention et la pédagogie qui doivent être développées car trop d'entreprises et de citoyens fraudent comme Mr Jourdain fait de la prose, sans le savoir. Combien de personnes ont cédé à la tentation de payer un service « au noir » sans pour autant se sentir coupables et pourtant, sans eux, les entreprises qui leur proposent ce genre de transactions ne le feraient pas. Ils participent au creusement des déficits et à l'encouragement des fraudeurs.

Dès le départ la section a décidé de restreindre le sujet de cette saisine à l'économie non déclarée. Il en reste donc un goût d'inachevé mais le rapporteur n'y est pour rien et nous voterons l'avis. Mais nous souhaiterions qu'à l'avenir le sujet soit étendu aux activités illégales, au blanchiment d'argent, à l'organisation « industrielle » de systèmes d'évasion fiscale, etc. car pour l'instant nous n'avons exploré que la partie émergée de l'iceberg.